

# HANDICAP : L'HÔPITAL S'ENGAGE À MIEUX COORDONNER LES SOINS



Lundi 23/03/2015 à 06H12 - mis à jour le Lundi 23/03/2015 à 11H41



Salon-de-Provence

Le centre hospitalier a dévoilé la charte Romain Jacob, affichée dans le Pavillon Arnoux



C'est à l'occasion de la journée du handicap que l'hôpital a dévoilé ses engagements. PHOTO A.BI.

L'hôpital de Salon, la Chrysalide Marseille et l'oeuvre des Papillons blancs ont symboliquement dévoilé il y a peu la charte Romain Jacob, affichée dans l'entrée du pavillon Arnoux. À l'occasion de la journée du handicap, associations et personnels hospitaliers se sont retrouvés pour une grande journée de sensibilisation et de rencontres.

L'objectif était d'échanger autour de la prise en charge hospitalière de patients handicapés. "Il y a un réel manque de coordination à ce niveau-là, que ce soit sur le parcours de soin, sur l'accueil des patients comme des aidants et le suivi après la sortie d'hôpital", résumait le docteur Pierre Lagier, président de la Chrysalide.

## Une infirmière coordinatrice

Face à ce constat, pas moins de 48 partenaires ont signé conjointement la charte Romain Jacob (voir encadré) pour une meilleure prise en charge de ce public spécifique. Parmi les signataires on retrouve par exemple l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil général, les centres hospitaliers du département ou encore des associations telles que Parcours handicap 13...

"Cela fait partie de nos missions, des valeurs du service public que d'accueillir tout le monde. L'hôpital de Salon est un hôpital de spécialité, d'expertise et de proximité qui met au cœur de son engagement des valeurs d'humanisme et de fraternité. Le dossier de l'accessibilité n'est pas simple à mettre en oeuvre, notamment par rapport à la configuration du site, mais nous y travaillons", expliquait Vincent PrévotEAU, directeur du centre hospitalier de Salon à cette occasion.

De ces expertises menées plus spécifiquement depuis un an est né "Handi Santé 13", un centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées. Celui-ci permettra à terme d'améliorer considérablement l'accès de ce public aux soins.

Les missions du centre sont claires: accompagner les personnes handicapées en difficulté d'accès à la santé, coordonner des soins pour assurer un parcours de soins sans rupture et identifier des ressources de soins accessibles selon le type de handicap.

Ainsi, l'hôpital de Salon, partie prenante de ce centre, s'est d'ores et déjà engagé dans cette démarche en mettant en place une infirmière relais.

Cette personne référente permet de faire le lien entre les aidants (famille, accompagnateur, institut médico éducatif...) et les différents services de l'hôpital. Elle oriente, veille au suivi de la prise en charge, s'assure de la bonne transmission des informations... Et pour assurer une coordination entre les grands hôpitaux du département et les patients, le docteur Isabelle Chanus, assure la transition.

À l'organisation de la journée du handicap, elle souhaite pouvoir développer davantage les échanges entre les associations et le personnel soignant pour faciliter l'accueil et la prise en charge des personnes handicapées.

"Depuis un an nous avons de très bons retours et constatons l'engagement de tous pour ce dossier. Il reste encore du chemin à parcourir, notamment en matière de prévention, mais les premiers résultats sont encourageants. L'accompagnement est capital, pour autant c'est à la personne d'être actrice de son parcours de soin pour une meilleure prise en charge", rappelait Jean-Paul Menaut, président de l'oeuvre des Papillons Blancs.

C'est d'ailleurs sur ce point que le docteur Pierre Lagier souhaite faire évoluer les mentalités : expliquer et dialoguer avec les patients pour qu'ils puissent s'engager dans une démarche active.

Ces premiers pas vont permettre aux signataires de la charte de poursuivre leur avancée en impliquant les médecins libéraux.

"Il faut maintenant pouvoir contribuer à ce qu'il y est une continuité dans le parcours de soin après l'hospitalisation. Actuellement nous faisons face à un manque de connaissance et de communication entre le monde hospitalier et les libéraux. Il faut absolument agir pour améliorer la sortie d'hôpital", confiait le président de la Chrysalide.

## La charte Romain Jacob

Pascal Jacob a remis en juin 2013 un rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées à la Ministre en charge de ces questions, Marisol Touraine. Ce rapport a donné naissance à la charte Romain Jacob portée par le comité interministériel du handicap, l'ARS, les représentants des personnes en situation de handicap et les acteurs des secteurs du soin.

La charte stipule dans ses grandes lignes que les signataires doivent s'engager à : promouvoir dans chaque région les acteurs de celle-ci, souligner l'urgence d'apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés, communiquer sur les actions menées et améliorer la prise en charge de ce public spécifique.

La charte est composée de douze articles qui permettent de donner un cadre à l'action des acteurs et à les fédérer pour oeuvrer pour une même cause.